



Aux lecteurs et lectrices,

Dans cet article, vous allez lire l'origine de l'ACAT et quelle est son action. Bonne lecture. (Cf. **Apostolat international**, Vol. 81, no 4, juillet-août 2010, p. 15).

ACAT – ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

D'OÙ VIENT L'ACAT

En 1974, en France, pendant une campagne mondiale d'Amnistie Internationale, un pasteur italien, Tullio Vinay, témoigne des cas de torture répétés au Sud-Vietnam. Bouleversées, deux femmes, membres de l'Église réformée de France, Hélène Engel et Édith du Tertre, décident de former un groupe œcuménique afin de sensibiliser les chrétiens et les chrétiennes au scandale de la torture.

Ainsi, le 16 juin 1974, une quarantaine de chrétiens de toutes confessions fondaient l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture. L'ACAT-Canada est fondée en 1984, à la paroisse St-Léon de Westmount à Montréal, grâce à l'initiative de l'abbé Gabriel Villemure et de madame Denise Bonfils.

En 1987, la FIACAT (Fédération Internationale de l'ACAT) est constituée. Cette nouvelle structure va permettre à l'ACAT de participer de plein droit aux instances internationales, notamment à l'ONU, où elle obtient un statut consultatif et un siège permanent. Aujourd'hui, l'ACAT est présente dans une trentaine de pays.

QUE FAIT L'ACAT

Nous informons

Informers est une tâche essentielle de l'ACAT, car les États cherchent par tous les moyens à cacher et à nier la torture. Par des articles dans des journaux et des revues, par des émissions de radio, par sa bibliothèque spécialisée et par la publication de son bulletin, l'ACAT fait prendre conscience aux chrétiens et aux chrétiennes des diverses Églises et aux citoyen-ne-s, de la réalité et de l'ampleur du fléau de la torture et des proportions inquiétantes qu'il prend.

L'ACAT participe avec d'autres associations à former une « OPINION PUBLIQUE » capable de faire pression sur les gouvernements et ainsi conduire peu à peu l'humanité vers l'abolition de la torture et des exécutions capitales.

Nous agissons

L'action prend surtout la forme de lettres ou de pétitions envoyées par les membres aux gouvernements responsables de la torture.

La commission des interventions, où oeuvrent de nombreux bénévoles, envoie pour sa part environ 600 lettres par année aux responsables politiques de plus de 80 pays.

De plus, un réseau d'actions urgentes par télécopieur ou courriel permet d'intervenir rapidement en cas de risque de torture ou d'exécution capitale imminente.

Nous prions

La prière individuelle et communautaire relie les membres de l'ACAT aux torturés et aux condamnés à mort dans un esprit de compassion, d'espoir et de libération. La Parole de Dieu et le vécu des torturés sont au cœur des rencontres régulières de prière dans différents lieux.

**Normand Paradis, s.c., responsable
Pastorale missionnaire diocésaine**